



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION 2024 AVEC ALOEN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°16

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION 2024 AVEC ALOEN

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

La Ville de Ploemeur est engagée depuis de nombreuses années dans des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

A ce titre, elle a été labellisée « Territoire En Transition » (ex Cit'ergie).

Lorient Agglomération, engagée de longue date dans la transition énergétique du territoire, a initié par délibération du 14 mai 2004 la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) sous forme d'association régie par la Loi du 1er juillet 1901.

ALOEN de par son statut et ses compétences, est en mesure d'accompagner la ville dans ses actions en faveur de la transition.

Les obligations statutaires de l'agence lui interdisent de facturer des prestations mais l'obligent à intervenir auprès des collectivités par le biais de conventions de partenariat pluri annuelles.

Une convention cadre 2022/2024 non contraignante a été élaborée. Elle a vocation à être complétée de conventions annuelles précisant le niveau d'engagement de la collectivité en fonction de ses objectifs.

Pour l'année 2024, ALOEN va contribuer à l'organisation d'une journée de sensibilisation des ploemeurois à la modération énergétique : « journée familiale de l'énergie », qui va présenter à un large public de tous âges, y compris les jeunes enfants, les différentes facettes du sujet : impact climatique de nos actions, production d'énergie citoyenne, précarité énergétique....

Il est également prévu que l'agence organise une campagne de prise de clichés infra rouge de façades de résidences dont les propriétaires sont volontaires, dite campagne de thermo façades, afin de conseiller les personnes concernées aux améliorations de performance énergétiques qu'ils peuvent engager sur leur habitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité de sensibiliser les ploemeurois aux enjeux climatiques ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme d'action 2024 joint en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention 2024 accordant une subvention de 3 020 € à ALOEN.

Délibération adoptée à l'unanimité

